

- Le client pourra annuler gratuitement sa réservation jusqu'à 60 jours avant l'arrivée.
- Le client sera remboursé à hauteur de 50% du montant total de la réservation s'il annule entre le 59<sup>ème</sup> et le 30<sup>ème</sup> jour précédant l'arrivée.
- En cas d'annulation moins de 29 jours avant son arrivée jusqu'au premier jour de la réservation, le client n'a pas droit à un remboursement.
- En cas de calamité rendant la location impossible ou interdite, ou en cas de maladie grave nouvelle ou de décès d'un proche (époux/épouse-parent-enfant-frère-sœur) et sur présentation d'un justificatif légal, le preneur recevra une note de crédit d'un montant équivalent à celui de la réservation et valable un an.
- Si le client ne se présente pas à l'établissement endéans 24h à compter du premier jour de la réservation, il perd tout droit de remboursement et la réservation est considérée comme annulée.
- Si le bailleur devait annuler la réservation, le client en sera averti dans les plus brefs délais et recevra tous les montants versés.